

Le Maulettois

n°5 - juin 2016



2 000 km à vélo !

6 cyclistes de Maulette au Portugal - p 8

Une fiscalité raisonnable

Le budget 2016 - p 4-5

Bienvenue chez Cor & Âme

Rencontre avec Catherine Debrock - p 10



L'épisode pluvieux qui a conduit à de fortes inondations est maintenant terminé.

Au cours de ces événements, la mairie de Maulette a constamment été en état de vigilance pour protéger les biens et les personnes qui pouvaient courir des risques.

Heureusement, notre commune a été assez peu touchée comparativement à certaines communes voisines.

Toutes les démarches administratives ont été réalisées pour que l'état de "catastrophe naturelle" soit reconnu pour la commune de Maulette, ce qui a été obtenu auprès du ministère de l'Intérieur, le 8 juin 2016.

Cette mesure facilitera, pour les sinistrés, les procédures d'indemnisation à engager auprès de leurs assureurs. Ces dossiers étant souvent difficiles à constituer, surtout dans des conditions pénibles après avoir subi ces dégâts, la mairie se tient à votre disposition pour vous apporter écoute, conseil et assistance.

L'intérêt général, donc votre intérêt, est le but de notre action politique pour la commune. Que ce soit dans les moments difficiles ou heureux, lors du 1^{er} festival d'art magique que nous avons organisé en avril, les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie qui débiteront fin 2016, le panneau d'affichage numérique que nous avons installé devant la future mairie, toutes ces décisions, ces actions, n'existent que pour vous permettre de vivre dans un village dynamique tout en préservant un cadre de vie que beaucoup nous envient.

Notre commune est attrayante et se rajeunit, pour preuve l'augmentation des effectifs de notre école primaire qui nous amène cette année à ouvrir une classe supplémentaire là ou d'autres communes en ferment.

Nous avons également décidé de maintenir l'accueil "centre de loisirs" du mercredi après-midi, suite au plébiscite des parents de Maulette et Dannemarie. Cette activité périscolaire que nous avons mise en place dès la rentrée de septembre 2015, n'a comme seul objectif que de remédier au manque de place dans l'ALSH géré par la CCPH.

J'aimerais également vous faire partager un projet sur lequel nous travaillons. Nous envisageons de mettre en place un jumelage entre notre commune et la commune de Serra del Rei au Portugal. L'idée nous est venue suite au périple organisé par une famille de Maulette qui, au mois de mai, est partie de notre village et a parcouru à vélo 1 960 km pour rejoindre cette commune du Portugal. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les explications concernant ce voyage, mais je trouve qu'au-delà de l'exploit sportif, c'est un beau symbole de rapprochement de deux pays européens et une ouverture de notre village sur l'extérieur.

Pour ma part, je pense que cette ouverture vers les autres, surtout dans les périodes chaotiques que nous vivons actuellement, est plus que nécessaire. C'est une des raisons qui nous motive à organiser des manifestations comme le banquet républicain du 14 juillet, le festival d'art magique et bien d'autres. Sortir de chez soi, se rencontrer, apprendre à se connaître, échanger, je pense que c'est le meilleur moyen de bien vivre son village, de bien vivre dans son village. Alors pourquoi ne pas en faire autant avec des voisins qui se trouvent à 2 000 km !

Il me reste maintenant à vous souhaiter à toutes et à tous une belle période estivale, de belles vacances pour les chanceux et bon courage pour ceux qui partiront plus tard.

Après la pluie le beau temps !
Éric Tondu - Maire de Maulette



Retrouvez l'actualité de Maulette
sur notre site www.maulette.fr et sur Facebook : www.facebook.com/Ville-de-Maulette



Le secrétariat de la Mairie vous accueille

Lundi de 14 h à 18 h, Mardi de 14 h à 19 h - Mercredi de 9 h à 12 h, Vendredi de 14 h à 19 h

Samedi de 9 h à 12 h (les 3 premiers samedis du mois).

Fermeture de la mairie les samedis de juillet et d'août.

Permanence des élus le 4^e samedi du mois sur rendez-vous uniquement

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le secrétariat au 01 30 59 62 54 ou par mél : mairie@maulette.fr

8 mai

La journée du 8 mai 2016 a été l'occasion de se rassembler autour des anciens combattants et du conseil municipal. M. le maire a rappelé à cette occasion l'horreur des deux grands conflits mondiaux du XX^e siècle et l'attachement de tous à la paix au sein d'une Europe unie.



1^{er} festival d'art magique

Après une semaine exceptionnelle, du 23 avril au 1^{er} mai, le 1^{er} festival d'art magique de Maulette, placé sous la direction artistique de Gérard Majax a fermé ses portes ce soir avec la dernière représentation de l'illustre prestidigitateur.

C'est un véritable succès pour cette première édition. Plus de 450 spectateurs ont assisté aux spectacles, des centaines de visiteurs ont parcouru le Musée de la magie éphémère dans la galerie d'Intermarché...

Merci à tous et à l'année prochaine !



Théâtre

La troupe de l'Homme s'est produite à Maulette devant un parterre d'amateurs de théâtre vivant.



Kermesse

L'école a accueilli cette année encore la kermesse qui a été précédée par les spectacles préparés par les professeurs et les enfants devant près de 400 parents. Une fête que même le temps maussade ne pourra jamais ajourner.

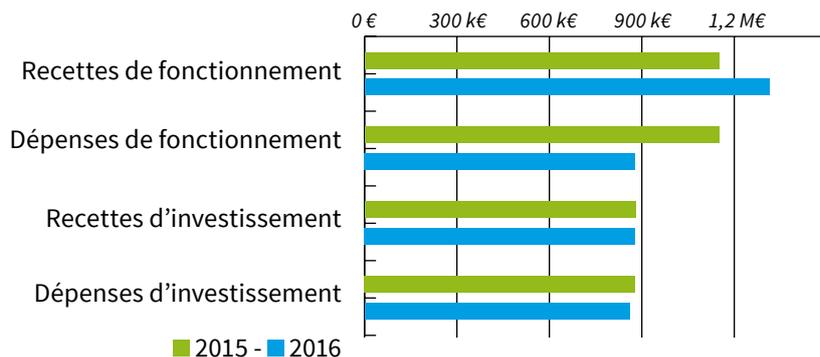


Fiscalité locale, Maulette raison

Budget 2016

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	878 710,85 €	878 710,85 €
Fonctionnement	860 799,72 €	1 317 348,63 €
Total	1 739 510,57 €	2 196 059,48 €

Maulette maîtrise ses dépenses de fonctionnement et peut conserver une bonne capacité d'investissement, comme le montre le tableau comparatif :



À l'unanimité, le conseil municipal a décidé de n'appliquer aucune augmentation des taux d'imposition pour 2016; les 3 taxes locales sont donc reconduites de la manière suivante :

Taxe d'habitation : **6,04 %**
 Taxe foncière bâtie : **6,43 %**
 Taxe foncière non-bâti : **36,34 %**
Ces 3 taxes n'ont pas été augmentées depuis plus de 15 ans

Le produit attendu pour la commune est de 275 590,00 €

La taxe d'habitation

C'est quoi ?

Il s'agit d'une taxe établie annuellement, en fonction de votre situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition; taxe valable pour tout occupant d'un logement (propriétaire ou locataire)

Pour qui ?

Cette taxe est perçue par la commune et éventuellement l'intercommunalité et autres organismes.

Pour quoi ?

Pour contribuer aux financements des équipements collectifs et des services proposés aux habitants.

Comment ?

Elle est calculée de la manière suivante :



Maulette a su contenir l'évolution des taux de la taxe d'habitation depuis de nombreuses années.

Le tableau comparatif du taux de la taxe d'habitation de Maulette avec celle des communes voisines montre clairement cette volonté.





nale

La taxe foncière

C'est quoi ?

Il s'agit d'une taxe à destination des personnes propriétaires de leur logement. Celle-ci se divise en 2 catégories : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Pour qui ?

Cette taxe est perçue par la commune et éventuellement l'intercommunalité et autres organismes.

Pour quoi ?

Pour contribuer aux financements des équipements collectifs et des services proposés aux habitants.

Comment ?

L'imposition est calculée sur une base de 50 % de la valeur locative des biens pour les propriétés bâties, et de 80 % de la valeur locative des biens pour les propriétés non-bâties.

À la différence de la taxe d'habitation, le département applique également un taux d'imposition.

À noter : Le département a voté une augmentation de son taux de 66 %. Son taux d'imposition évolue donc de 7,58 % à 12,58 %, ce qui représente une hausse moyenne de 125,00 € par foyer pour l'année 2016.

Sur les taxes foncières, Maulette a également la volonté de limiter les hausses par rapport aux communes voisines, comme le montrent les graphiques ci-dessous.

Tableau comparatif du taux de la taxe foncière (bâti)

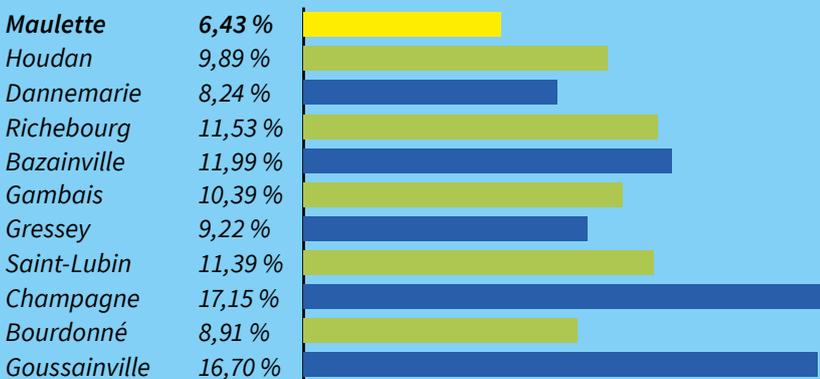
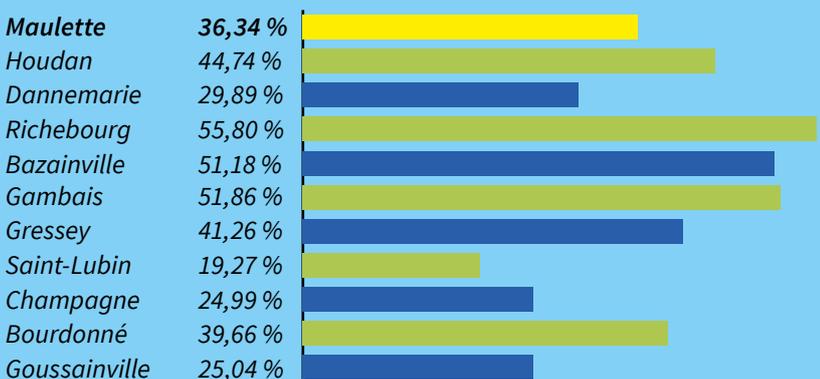


Tableau comparatif du taux de la taxe foncière (non-bâti)



Révision du PLU

La commune de Maulette s'est engagée dans une révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a été prescrite par délibération du conseil municipal du 25 juin 2013. La concertation est au cœur de l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable sont d'ores et déjà finalisés et consultables à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour rappel, un registre est tenu à disposition du public, pendant toute la durée de la procédure, afin de recueillir les observations des habitants.

Ces dernières peuvent également être adressées, par lettre, à M. le Maire.

Mairie
7 route de Gambais
78550 Maulette,

ou par courrier électronique :
mairie@maulette.fr

Une première réunion publique sera organisée courant septembre afin de vous présenter l'état d'avancement de ce document stratégique, qui va définir l'évolution de notre territoire pour les années à venir. ▶

travaux & sécurité

Les pluies importantes du printemps ont perturbé les plannings de nos agents municipaux, David et Nicolas. Ils tondent et nettoient pour rattraper le temps perdu. Soyons patients et tolérants... Le retard sera rattrapé. En raison de la forte surcharge de travail liée aux tontes, le balayage des caniveaux a été pour le moment mis de côté. Dès que cela sera possible, le tracteur sera de nouveau équipé avec la balayeuse.

Leur installation est passée inaperçue mais il était essentiel pour nous de poursuivre la prévention et la protection des Maulettoises et Maulettois.

Les deux radars pédagogiques ont été acquis grâce au concours du Département.

La sortie de la résidence du Tourniquet et celle de la résidence de la Pommeraie sont aujourd'hui sécurisées par la présence de ces équipements qui alertent les automobilistes imprudents et qui ne respecteraient pas la vitesse de 50 km limitée dans l'agglomération maulettoise. ▶



Sécurisation de l'accès à la résidence du Tourniquet.

Un panneau d'affichage lumineux vient d'être installé à l'angle de la rue des Écoles et de la rue Gérard Annel.

Il permettra d'afficher les informations importantes pour que chacun soit informé en temps réel de l'actualité de la commune.

La finalisation des travaux, le paramétrage et la mise en service définitive sont prévus pour le début du mois de juillet. ▶



Le panneau d'affichage lumineux.

Le projet de rénovation de l'ancienne mairie avance.

Le conseil municipal a travaillé de façon à ce que le premier coup de pioche puisse être donné avant la fin d'année. L'installation du chantier est prévue au dernier trimestre 2016.

Suite à un appel d'offres à maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architecture a été choisi, il s'agit de P.B.O, situé à Triel-sur-Seine. Il nous assistera dans notre projet de réintégration de l'ancienne mairie ainsi que pour les travaux de requalification des anciennes classes de l'école en centre technique municipal (CTM).

Nous tiendrons bien évidemment les Maulettois au courant de l'avancée de ce beau projet. ▶

Sur la rue des Calotiers, des devis sont en attente pour l'installation d'un point lumineux supplémentaire au bout de la rue.

Une réflexion est menée afin de réduire encore la circulation et surtout la vitesse des voitures qui passent par cette rue, pourtant interdite à la circulation, "sauf aux riverains". ▶

La réfection des trottoirs ainsi que le changement de tous les candélabres de la résidence de la Pommeraie est à l'ordre du jour. Le conseil municipal va lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux importants. ▶

Pour éviter tout problème de bon voisinage, pensez à élaguer les arbres et arbustes qui sont en limite de votre propriété.



Défibrillateurs

Deux défibrillateurs viennent d'être installés à l'entrée de la mairie et dans le gymnase.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, autonome, capable d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.



Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision.

Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme chocable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

La défibrillation précoce, associée à la réanimation cardio-pulmonaire, augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible, des appareils simplifiés nommés défibrillateurs entièrement automatiques (DEA) ou défibrillateurs semi-automatiques (DSA) ont été créés. Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé. ▶

Et n'oubliez pas : composez le 15 (Samu) ou le 18 (pompiers) en cas d'urgence.



Chiens dangereux

Les propriétaires et gardiens de chiens dangereux sont soumis à un certain nombre d'obligations précises, notamment celles visées à l'article L 211-14 du code rural. Il s'agit en particulier de l'obtention d'un permis de détention des chiens relevant des catégories 1 (chiens d'attaque) et 2 (chiens de garde et de défense), de la stérilisation des mâles et femelles relevant de la première catégorie, de l'obligation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Par ailleurs, le propriétaire ou le détenteur d'un chien classé dangereux est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents (L 211-13-1 du code rural et de la pêche).

La loi a également fixé les conditions de circulation des chiens dangereux. Les chiens de la première et de la deuxième catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les sanctions sont prévues aux articles L215-1 et suivants et peuvent aller jusqu'à des peines de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amendes.

Chiens errants

Article L 211-19-1 du Code Rural

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Promesse tenue !

Leonel et José Vieira (70 et 72 ans) sont arrivés à pied en France dans les années soixante, fuyant la dictature portugaise de Salazar et la guerre en Angola. Ils se sont installés, ont travaillé, fondé des familles mais ils ont toujours voulu réaliser leur rêve : refaire le trajet en sens inverse.

- 14 étapes
- 1 journée de repos
- 1960 km
- 6 cyclistes : José (72 ans), Leonel (70 ans), Tonio (55 ans), Patrice (54 ans), Tony (47 ans), Thomas (19 ans).
- 1 camping-car

C'est Tony (47 ans), le fils de Leonel, qui a mis en place le projet : "L'idée était d'offrir un retour aux sources à mon père et à mon oncle. Nous voulions revenir dans le village d'origine de mon grand-père en empruntant le chemin qu'il avait fait avec eux à pied pour fuir la dictature de Salazar. Cela fait quarante ans qu'ils parlent de faire le voyage en sens inverse. C'était l'occasion de la faire en famille."

Tous passionnés de cyclisme, l'idée de faire cette route à vélo s'impose à eux tout naturellement.

Ils sont six, de 19 à 72 ans, à décider de partir. Quelques mois d'entraînement plus tard, ils sont prêts, même si l'appréhension est grande. "On ne s'est pas vraiment beaucoup entraînés" confie Tony. "Comment va-t-on réagir durant ce grand périple, avec des étapes de 150 km par jour, la pluie, le froid, la montagne ?"

Le jour J, à 7 h du matin, plus de 60 personnes se donnent rendez-vous à Maulette. La mairie a préparé le café et offre croissants et viennoiseries, dans une ambiance détendue.

Éric Tondu, en sa qualité de maire, coupe symboliquement un ruban

tricolore afin de libérer les cyclistes, impatients de prendre le départ. Il remet ce ruban à Thomas, à charge pour lui de rapporter un ruban portugais... Le départ a enfin lieu, direction Vendôme.

Malgré une météo capricieuse, des petits bobos et des routes difficiles, le petit peloton, bien mené par Thomas, le benjamin, ex-champion de triathlon, réussit à rejoindre l'Espagne, puis le Portugal.

L'arrivée à Serra d'El Rei est inoubliable, la population se mobilise pour les accueillir. Des cyclistes viennent à leur rencontre pour les accompagner dans les derniers kilomètres. La fanfare municipale est présente et la télévision locale se mobilise également pour les recevoir au terme de leur voyage de près de 2000 km.

Une expérience inoubliable, vécue par trois générations de la même famille. Bravo! 🇵🇹





Ippon !

Créé en janvier 1971 à l'initiative de Noël Clémence, le club de judo de Houdan compte aujourd'hui 158 licenciés.

Passionné de judo, Noël Clémence a découvert ce sport à l'armée. Il obtient son diplôme d'état de professeur en 1970 et ouvre son club à Houdan dès l'année suivante.

Affilié à la Fédération Française de Judo, le club accueille les filles et les garçons de 4 à 77 ans. Répartis dans différents cours selon les âges, les pratiquants se retrouvent pour les entraînements dans les gymnases d'Orgerus ou de Houdan.

La motivation première pour venir s'inscrire est bien souvent une recherche d'équilibre et de bien-être, mais un certain nombre de membres du club souhaitent s'investir dans les diverses compétitions auxquelles le club participe.

En dehors du traditionnel tournoi annuel, où le club invite une trentaine de clubs de toute la région parisienne, les judokas peuvent également participer aux compétitions amicales organisées par d'autres clubs mais également aux compétitions officielles de la FFJDA.

Les résultats sont d'ailleurs à la hauteur de l'implication des combattants et chaque année, les coupes et trophées récompensent de nombreux pratiquants du club.

C'est ainsi que plusieurs judokas ont obtenu des titres de champions des Yvelines, tandis que d'autres ont intégré l'équipe départementale. Plusieurs des membres, passionnés de judo, suivent des sections "sport études", les meilleurs d'entre eux ont pu être admis dans le pôle Espoir. L'un d'entre eux, après être entré à l'Insep, est devenu International.

Mais le club ne se focalise pas sur la compétition. La plupart des membres souhaitent simplement pratiquer une activité sportive complète et conviviale.

Le passage des ceintures est toutefois une récompense pour le travail accompli durant les entraînements. Depuis sa création le club a formé une soixantaine de ceintures noires, dont 9 sont devenus professeurs.

Une belle satisfaction pour Noël Clémence, dont la passion est intacte depuis 45 ans !

FFJDA : Fédération française de Judo et disciplines associées

Ippon : "Point entier", le score le plus élevé qu'un combattant peut obtenir lors d'une compétition de judo.

Dan : "Grade". Le premier dan est symbolisé par l'attribution de la ceinture noire. La délivrance des dans en France est contrôlée par l'état. Pour devenir professeur, le 2^e dan est requis, outre le diplôme d'état.

Alliance Judo du pays Houdanais

• 158 adhérents (dont 119 enfants).

Cours de Ju-Jitsu :

- Mardi (Houdan) : 20 h 30-22 h
- Samedi (Houdan) : 18 h 30-20 h

Cours de Judo :

- Mercredi (Houdan) : 14 h-18 h
- Mercredi (Orgerus) : 20 h-21 h 30
- Samedi (Houdan) : 10 h-11 h (baby)
- Samedi (Houdan) : 14 h-18 h 30

Cotisation :

227 € par an (comprenant licence, assurance, cotisation et cours).

Renseignements :

Noël Clémence : 02 37 82 14 18
noel.clemence@orange.fr

Bienvenue chez **Cor & Âme**



Catherine Debrock a un parcours professionnel atypique, école d'infirmières, puis directrice de création en agence de publicité à Paris. En 1990, c'est la crise dans le domaine de la publicité ! Catherine doit s'adapter et suit une formation de deux ans dans une école d'ébénisterie à Gouvieux dans l'Oise.

Elle ouvre ensuite un dépôt-vente à Orgerus, suit une formation complémentaire en encadrement et revient dans la région où sa famille a vécu depuis plusieurs générations (elle est originaire de Bazainville) pour finalement s'installer à Maulette en 1995.

Femme passionnée, passionnante, son enthousiasme est communicatif... Son objectif est simple, apprendre, mettre en œuvre toutes ses passions pour offrir à ses clients un service de proximité.

Si vous faites de l'encadrement ou du cartonnage, alors tous les matériels, cartons, verre, papiers et baguettes sont à votre disposition pour vos montages et mettre en valeur votre savoir-faire

Si vous êtes artiste peintre, toutes les fournitures, toiles, papiers, pinceaux, peintures (aquarelle, acrylique, huile)

seront fournis sur commande. Si vous souhaitez faire rénover ou réparer, une chaise, un meuble, pas de problème. Son activité d'ébénisterie est soutenue par deux jeunes menuisiers indépendants qui l'aident à répondre à la demande... Une belle clientèle de particuliers et d'associations se fournit chez Cor et Âme.

Catherine Debrock est une femme libre, tournée vers la création pour les loisirs de tous ceux qui veulent également vivre leurs passions ! Elle ne fait pas de publicité... C'est le bouche-à-oreille qui lui permet de vivre ses passions. ▶



Renseignements
Cor & Âme
9, av. Gérard Annel - Maulette
01 30 59 72 09
Ouvert jeudi, vendredi et samedi
de 10h à 12h et de 14h à 18h30



14 juillet à Maulette

Tournois pétanque et basket - Après-midi festif

Tournoi de pétanque et de basket à partir de 14h30 (RV à 14h impératif) à l'espace Pierre Prieur, en face de la mairie.

Possibilité de s'inscrire à un seul tournoi afin de faciliter l'organisation.

- Inscription au tournoi de pétanque (un homme et une femme), chaque participant doit venir avec son matériel.
- Inscription au tournoi de basket (équipe de 5 personnes composée de 4 adultes dont 1 femme et 1 enfant). Attention, nombre d'équipes limité. Match de 2x10 minutes

Trophée pour le tournoi de pétanque et le tournoi de basket.

En parallèle, l'association AMI proposera, dès 14 h, ses célèbres animations pour enfants de 7 à 77 ans (tir à la carabine, fléchettes, palets, pêche à la ligne, etc.).

Repas et soirée

En soirée, le maire et le conseil municipal vous invitent au repas qui aura lieu cette année le jeudi 14 juillet à 20 h à la salle des fêtes, route de Gambais.

Chaque famille de Maulette recevra un coupon de réservation à compléter et à déposer en mairie. Vous recevrez en échange un titre donnant droit gratuitement au repas pour les personnes inscrites. Ce document devra être présenté à l'entrée de la salle.

Attention, nombre de places limitées ! (180 personnes maximum)
Vos parents ou amis extérieurs à la commune sont cordialement invités. Nous leur demanderons une participation financière de dix euros par repas. Le règlement devra se faire par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, en même temps que votre demande de titres de repas gratuits.

Après le repas : musique danse et ambiance !

État civil 1^{er} semestre 2016

Naissances

MAURY Yuna, née le 9 mars 2016 à Rambouillet
ALVES MONTEIRO Valentim, né le 24 mars 2016 à Saint-Cloud
STEUREBAUT Lou née le 6 avril 2016 à Rambouillet
NORE Mathéo né le 07 avril 2016 à Dreux

Décès

PIGEON Guy décédé le 30 mars 2016 à son domicile, Maulette

Mariage

MEUR Vincent et GALAZKA Sylvie, mariés à Maulette le 9 avril 2016
BOZEC Georges et BATTU Elsa, mariés à Maulette le 25 juin 2016

Intermarché
LOCATION

Service disponible à l'accueil de votre magasin Intermarché participant ou sur le site www.intermarche.com

Intermarché vous propose de louer, à bas prix, un véhicule utilitaire pour vos déménagements...



MAULETTE Route de Gambais
Tél. : 01 30 59 78 90

HORAIRES
D'OUVERTURE du lundi au samedi de 9h à 20h
le dimanche de 9h à 13h

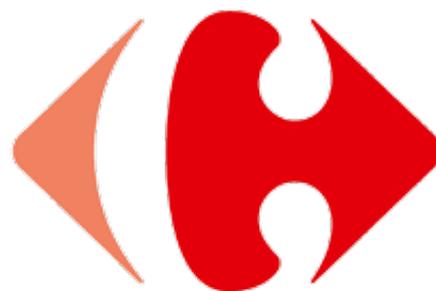


leDRIVE
Intermarché

En 5 minutes, vos courses à prix Intermarché dans votre coffre !



www.ledriveintermarche.com



market

16, rue d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél. : 01 30 59 66 54

du lundi au samedi de 8h30 à 20h
et le dimanche de 8h30 à 12h30



Dans ce corps de ferme du XIXe, vivent antiquaires & brocanteurs. Chacun saura vous combler, soit par ses meubles d'époque ou de métier, par ses bronzes, son argenterie, ou encore avec son linge de maison et ses services en porcelaine. Soit par ses trumeaux, miroirs, tableaux et lustres, lampes et mobilier industriel, décoration et mobilier de jardin.

BOIS L'ÉPICIER

Tous les jours de 10h à 18h !

Bois l'Épicier, c'est aussi le Bistrot des Quat'Zarts. Cet endroit chaleureux vous offre une ambiance intérieure de bistrot des années 50. «Pot au feu», «choucroute» ou «cassoulet maison» vous régaleront en hiver. En été, vous vous délecterez du fameux mojito en terrasse, ou brochettes, gambas et viandes grillées, seront à l'honneur. Sans oublier les incontournables rognons ou ris de veau !
Bon appétit !

BISTROT DES QUAT'ZARTS
RESTAURANT

Ferme Bois l'Épicier - D.61 - Route de Rambouillet - 78550 Maulette (Houdan) www.facebook.com/bistrotdesquartzarts
claudypinceaux@wanadoo.fr - 01 30 59 70 62 du Mardi midi au Dimanche midi & du Mercredi soir au Samedi soir
www.facebook.com/BoisLepicier - GPS : ferme bois l'épicier Réservation recommandée 01 30 46 12 12